



## Compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2017

**Présents** : Pierre DAUDEY, Simone VALOT, Christine HUMBERTJEAN, James BOUVERET, Stéphanie FOURNIER, Isabelle KERN, Alain CUSSEY, Fabienne DOLE, Marilyne FONTANIER, Jean-Noël VALLET, Mathieu LINIGER

**Excusés** : Aurélie JAVANET (*procuration à Stéphanie FOURNIER*)

**Absent** : Julien WOITTEQUAND

Secrétaire de séance : Simone VALOT

Avant de commencer la séance, Pierre DAUDEY demande d'ajouter : " remboursement de frais d'annonces et achat parcelles De LURION à Champagne sur Loue". Demande acceptée par l'ensemble des conseillers.

### 1. Procès-verbal des séances

Les comptes-rendus du conseil municipal du 3 janvier 2017 et du 8 février 2017 sont approuvés à l'unanimité, soit 12 voix Pour.

### 2. Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2016

*Commune, Eau, Assainissement, Bois TVA et Lotissement*

#### . Comptes de gestion 2016

M. le Maire présente les comptes de gestion 2016 de la commune et des quatre services.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, soit 12 voix Pour, approuve ces documents et leur entière concordance avec les écritures des comptes administratifs 2016.

#### . Comptes Administratifs 2016

*Il est procédé à l'élection d'un président uniquement pour ce point de l'ordre du jour. Mme Simone VALOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.*

Mme VALOT présente et commente les comptes administratifs 2016 de la Commune et des quatre services.

Ensuite le Maire se retire et la Présidente fait procéder au vote de ces comptes.

Le Conseil adopte les cinq comptes administratifs à l'unanimité des présents, soit 11voix Pour.

**M. Pierre DAUDEY reprend la présidence de séance**

### 3. Affectation des résultats 2016

Les résultats de chaque compte administratif sont affectés comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	
<b>EAU</b>			<b>Excédent global 41 572.61</b>
Fonctionnement	50 412.48	67 547.83	<i>Excédent : 17 135.35</i>
Investissement	25 221.59	49 658.85	<i>Excédent brut : 24 437.26</i>
<i>Affectation du résultat de fonctionnement 2016</i>	<i>Report au budget 2017 de l'excédent de fonctionnement, soit 17 135.35 € Report au budget 2017 de l'excédent d'investissement, soit 24 437.26 €</i>		
<b>ASSAINISSEMENT</b>			<b>Excédent global 21 594.31</b>
Fonctionnement	30 047.65	43 363.87	<i>Excédent : 13 316.22</i>
Investissement	35 809.77	44 087.86	<i>Excédent : 8 278.09</i>
<i>Affectation du résultat de fonctionnement 2016</i>	<i>Report au budget 2017 de l'excédent de fonctionnement, soit 13 316.22 Report au budget 2017 de l'excédent d'investissement, soit 8 278.09 €</i>		

<b>BOIS</b>		<b>Excédent global 8 952.06</b>	
Fonctionnement	100 851.57	121 517.76	Excédent : 20 666.19
Investissement + Restes à réaliser	28 414.58 3 100.00	19 800.45	Déficit brut : - 8 614.13 Déficit corrigé : -11 714.13
Affectation du résultat de fonctionnement 2017	Couverture, au budget 2017, du déficit d'investissement corrigé, soit 11 714.13 € et Report du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 8 952.06 €		
<b>LOTISSEMENT le Château</b>		<b>Excédent : 15 292.36</b>	
Année 2016	29 242.85	1.00	Résultat : -29 241.85
Années antérieures (2009 à 2015)	1 009 205.65	1.053 739.86	Résultat : 44 534.21
Pas d'affectation de résultat pour les budgets lotissement			
<b>COMMUNE</b>		<b>Excédent global 14 795.58</b>	
Fonctionnement	325 273.49	477 133.24	Excédent 151 839.75
Investissement + Restes à réaliser	257 971.92 44. 200.00	145 377.75 19 750.00	Déficit brut : -112 594.17 Déficit corrigé : -137 044.17
Affectation du résultat de fonctionnement 2016	Couverture, au budget 2017, du déficit d'investissement corrigé, soit 137 044.17 € et Report du solde de l'excédent de fonctionnement, soit 14 795.58 €		

Accord à l'unanimité des conseillers, soit 12 voix Pour.

#### 4. Subventions aux Associations

Le Maire propose d'accorder aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2017
ADMR	600 €
Coopérative scolaire	600 €
Ecole du chat	150 €
Music CHAUX (intervient le 11 novembre)	100 €
Coup de Pouce/Epi Solidaire	100 €

Le Conseil s'engage à inscrire ces subventions au budget primitif 2017.

Accord à l'unanimité des conseillers, soit 12 voix Pour, sauf pour l'ADMR : 11 voix Pour, M. le Maire ne prend pas part au vote.

#### 5. Restauration du ruisseau de Saumon

Le Syndicat Mixte de la Loue souhaite connaître la position du conseil municipal pour la réhabilitation du ruisseau de Saumon, étude en cours depuis de nombreuses années. Compte tenu de l'opposition de certains propriétaires riverains, il serait nécessaire de faire une procédure de déclaration d'utilité publique (DPU). Avant de se prononcer, les conseillers demandent une réunion de présentation complète de ce dossier.

## **6. Refus de transfert à la Communauté de Communes Loue Lison de la compétence 'document d'urbanisme'**

M. le Maire rappelle que la loi ALUR rend obligatoire le transfert à la CALL (*Communauté de Communes Loue Lison*) de la compétence pour élaborer un PLUi dans un délai de 3 ans après la publication de la loi, soit avant le 27 mars 2017. Compte tenu du travail important qu'il a fallu réaliser pour mettre en place la fusion depuis 2 ans et le travail important qu'il reste à réaliser pour sa mise en route complète, il semble que le transfert de cette compétence concernant l'urbanisme PLUi ne soit pas réalisable pour le 27 mars 2017.

De ce fait, les communes perdraient la gestion de leur territoire.

Après discussion, considérant que le conseil municipal a pris acte de la loi ALUR, que la commune doit rester la gestionnaire et le garant de son territoire, que le transfert volontaire est possible à tout moment après le 27 mars 2017, **le conseil municipal refuse de valider la prise de compétence** par la communauté CCLL en matière de PLU et de documents d'urbanisme. Vote : 1 abstention et 11 Pour le refus.

## **7. Bail de l'EARL du Peu : renouvellement**

M. le Maire avise le conseil municipal que la délibération prise le 2 Novembre 2016 concernant un renouvellement de bail à l'EARL du Peu représentée par M. Pascal VALOT a été considérée illégale par le Préfet. En effet, Mme VALOT, au vu de son lien de parenté avec Pascal VALOT, n'aurait pas dû prendre part au vote.

M. le Maire propose donc de redélibérer sur ce renouvellement de bail dans les conditions identiques à celles proposées en novembre dernier.

Mme VALOT ne prend pas part au vote. Le Conseil accepte cette proposition à 11 voix Pour.

## **8. Convention avec la Chambre d'Agriculture pour le suivi agronomique des boues : renouvellement**

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée entre la commune et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort concernant le suivi agronomique des boues de la station d'épuration.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2016 et doit donc être renouvelée pour la période 2017 à 2019 inclus. La chambre d'agriculture s'engage sur des prestations telles prélèvement de boues, cahier d'épandage de l'année, prélèvement de sols et rapport d'activités annuel.

Le coût de la prestation est de 2 212.14 euros HT pour l'année 2017. Ce tarif sera révisé annuellement par la Session Plénière de la Chambre.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire, à 12 voix Pour, à signer avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort cette convention.

## **9. Révision de la cotisation au SIVU de la MARPA du Val de Loue**

M. le Maire fait un bref rappel du projet de la construction de la MARPA du VAL de Loue à Arc et Senans. Afin d'assurer le fonctionnement du SIVU chargé, en sa qualité de propriétaire, de sa construction et de son entretien, il avait été demandé une participation aux 18 communes adhérentes. Celle-ci avait été fixée à 3€ par habitant et par an.

Actuellement, la trésorerie du SIVU permet d'envisager une diminution de la cotisation des communes membres. Aussi, le SIVU propose de fixer le montant à **2 € par an et par habitant à compter de l'année 2017.**

Le Conseil accepte cette proposition à 12 voix Pour.

## **10. Remboursement de frais d'annonces**

Deux annonces sur le site 'le Bon Coin' ont été passées et payées par Mme Simone VALOT :

- le 4 mars 2017 pour l'appartement à louer du 10, rue du Bourg-Sec d'un montant de 30.00 € TTC
- le 7 mars 2017 pour les parcelles restantes à vendre au lotissement pour un montant de 50.00 € TTC

M. le Maire précise que ces annonces ne peuvent être payées qu'en ligne et par carte bancaire.

Après avoir présenté les factures au Conseil, M. le Maire propose de rembourser Mme Simone VALOT.

Le Conseil, à 11 voix Pour (*Mme Simone VALOT n'ayant pas pris part au vote*), accepte de rembourser à Mme Simone VALOT ces 2 factures pour un montant global de 80.00 €.

## 11. Achat parcelles De LURION à Champagne sur Loue

L'Agence Foncière du Doubs a contacté M. le Maire pour lui faire part d'une demande de M. François DE LURION de Buffard. Ce dernier souhaiterait vendre à la commune, en même temps et au même tarif que la parcelle ZA 31 de 23a80, la parcelle ZA n°7 située de l'autre côté du chemin menant à la station de pompage le long de la Loue.

Après discussion, le Conseil refuse à 12 voix cette proposition puisque la parcelle n'est pas située dans la zone de captage et qu'elle n'est pas exploitable.

## 12. Questions diverses

- M. le Maire fait part de la demande d'une famille d'Arc et Senans pour scolariser à la rentrée prochaine leur enfant à l'école de Liesle. Les deux parents ont des horaires décalés et la gardienne de l'enfant est domiciliée à Liesle.

M. le Maire propose au Conseil d'accepter cette demande de scolarisation sans exiger de participation financière de la commune d'Arc et Senans.

M. le Maire précise que cela confortera les effectifs de l'école. Le Conseil accepte à 12 voix Pour.

- M. le Maire informe le conseil que l'Assemblée Générale de "Coup de Pouce" aura lieu en Mairie de CHOUZELOT le **vendredi 17 mars à 19 heures**.

- Eau-Assainissement : M. le Maire fait part d'une note reçue par l'Association des Maires Ruraux concernant le transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement aux Communautés de Communes à partir de 2018 ou 2020. Cette note nous informe que le Sénat a adopté une proposition de loi pour maintenir la compétence 'Eau et Assainissement' en compétence optionnelle et non plus obligatoire.

- Temps scolaire : L'Inspection Académique rappelle que la nouvelle organisation du temps scolaire mise en place pour 3 ans arrive à sa fin. Les acteurs concernés (Ecole - Parents d'élèves – Commune) doivent faire part de leur intention de maintenir ou non l'organisation actuelle.

M. le Maire informe le Conseil qu'à Liesle les acteurs souhaitent le maintien.

- Couverture Mobile : la CC Loue-Lison est chargée de recenser les problèmes de couverture mobile. Les administrés qui rencontrent ce genre de problème sont donc invités à le signaler en mairie.

*La séance est levée à 23 h 55.*